

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Thédning / n°10 / JANVIER 2019



SARRE MOSELLE RIV'ACTION

La 16^e édition s'est lancée de Thédning

www.theding.fr

Adieu 2018 ! Il nous restera le souvenir d'un premier semestre extrêmement pluvieux, suivi d'une deuxième partie d'année marquée par la sécheresse. Avec les inondations catastrophiques dans l'Aude, on a le sentiment que le dérèglement climatique n'a pas fini de nous perturber. Sur le plan sportif, la victoire de l'équipe de France de football à la Coupe de monde restera dans les annales, au même titre que celle de 1998.

Sur le plan social, les manifestations des gilets jaunes nous ont rappelés que bon nombre de Français se sentent exclus de la vie publique par manque de pouvoir d'achat. Si 55 % d'entre eux ne

paient pas d'impôts sur le revenu, c'est parce qu'ils se trouvent dans les tranches les plus basses en matière de revenus. Le droit de manifester est un droit sacré dans une démocratie. Par le passé, ce droit a fait reculer bon nombre de gouvernements, lorsque leurs décisions étaient mal acceptées par les Français. Pour autant, ce droit à manifester est détourné, victime de la dictature de l'image. Il faut accaparer les médias pour

être entendu. Les médias sont davantage préoccupés par ce qui crée de l'émotion que par le souci d'informer. Notre démocratie est malade, c'est un constat. Le Référendum d'initiative citoyenne pourrait être une solution qui réconcilierait les Français avec leurs institutions. Encore faudrait-il en définir les limites : qui rédige la question ? Quel est le nombre minimum de demandeurs ? Comment exprimer les demandes ? (Internet, courrier, registres...)

Sur le plan local, l'école élémentaire a déménagé dans ses nouveaux locaux, au sein du groupe scolaire dont le nom devra être décidé par



le conseil municipal. Les écoles ont fait des propositions mais il serait bien que chaque Thédningois puisse faire des propositions s'il le souhaite. La boîte mail est à disposition mais tous les moyens de communication peuvent être utilisés. Toute la population est invitée à l'inauguration qui sera prévue prochainement.

Le deuxième trottoir de la Route de Forbach (Schlösselberg) était programmé pour 2018. Malheureusement, le Département n'a pu accorder sa subvention. Une nouvelle demande a été faite pour 2019. En cas d'accord, les travaux seront réalisés durant le deuxième semestre de cette année. Les travaux de trottoir rue de Folkling feront l'objet d'une demande de subvention à l'automne pour une réalisation possible au deuxième semestre 2020.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, une excellente année 2019, une bonne santé, et la réalisation de tous vos projets.

Jean-Paul Hilpert
Maire de Thédning

EN +

Élections européennes et répertoire unique

Les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019. Comme à l'accoutumée, les bureaux de vote seront la maison de quartier, la mairie et la salle Alti-Bihn. Les bureaux seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Le conseil municipal modifie les tarifs et instaure le versement d'arrhes

Le tarif des salles communales a été modifié en avril 2018. Il tient compte des hausses des redevances spéciales d'ordures ménagères appliquées par la CAPF de Forbach à l'ensemble des bâtiments publics. De plus, devant la recrudescence de réservations non actées donnant lieu à des défections, le conseil

municipal a décidé de mettre en place le versement d'arrhes non remboursables en cas d'annulation. Ce versement viendra en déduction du prix de la location en cas de signature du contrat. La remise des clefs pourra se faire, pour un week-end, à 16 heures le vendredi. Ces tarifs sont les suivants :

FOYER - RUE DE LA PAIX

RÉSIDENTS DE THÉDING	FOYER COMPLET	PETITE SALLE AVEC CUISINE ET VAISSELLE
Week-end ou jour férié	400 €	
La journée uniquement en semaine hors jours fériés	150€	100 €
NON RÉSIDENTS	FOYER COMPLET	PETITE SALLE AVEC CUISINE ET VAISSELLE
Week-end ou jour férié	450 €	
La journée uniquement en semaine hors jours fériés		125€

ALTI-BIHN - RUE DU PRESBYTÈRE (UNIQUEMENT RÉSIDENTS DE THÉDING)

Dimanches et jours fériés	150 €
En semaine (événement exceptionnel)	50 €

MAISON DE QUARTIER - 1, RUE DE SARREGUEMINES

RÉSIDENTS DE THÉDING	
Week-end	250 €
La journée uniquement en semaine et hors jours fériés	125 €
NON RÉSIDENTS	
Week-end	300 €
La journée uniquement en semaine et hors jours fériés	150 €

Des imprévus retardent l'ouverture



Rentrée scolaire à l'école élémentaire.

Au départ l'ouverture de l'école élémentaire devait avoir lieu après les vacances de la Toussaint. Des impondérables, fréquents dans les chantiers de grande ampleur, ont retardé les travaux d'aménagement de l'établissement scolaire. Si à l'intérieur, les entreprises se sont affairées à finaliser les travaux, à l'extérieur, c'est l'entreprise Maeva Terrassement qui s'est activée sur la partie VRD, nécessitant un avenant supplémentaire en raison du réaménagement de l'arrêt de bus, de la création de parkings supplémentaires et l'accès à la piste cyclable. Toutefois la rapidité des travaux de finalisation intérieure a permis, aux enseignants et élèves, de rejoindre le nouvel établissement dès la rentrée de janvier.

Financement : il est bouclé

Du côté des subventions, le plan de financement s'est déjà précisé. En effet, le Département de la Moselle finance, au titre de l'AMITER, les travaux à hauteur de 330 000 € pour les six salles de classe et 64 659 € pour les deux salles de classe supplémentaires. Mais également le péricolaire et l'école élémentaire à hauteur de 199 099 € et 167 691 €, au travers de la DETR 2017 et 2018. À cela, il faut rajouter l'aide complémentaire de l'État au titre du FDSIL (fonds de soutien à l'investissement local) d'un montant de 64 050 €, la CAF de la Moselle pour la partie péricolaire à hauteur de 182 798 € et la CAPF de Forbach par son fonds de concours à hauteur de 100 000 €. À l'issue des travaux, et en tenant compte tant des dépenses que des recettes, on connaîtra le taux de subvention exact pour cet investissement.

Inauguration : une réception préalable et l'avis de la commission de sécurité

Côté inauguration, aucune date n'est encore avancée à l'heure où nous

bouclons ces pages. En tout état de cause, le feu vert sera donné à la réception des travaux ainsi qu'après l'avis favorable de la commission de sécurité.

Dénomination du nouveau groupe scolaire

Il convient de trouver un nom pour le nouveau groupe scolaire. Toutes les propositions sont les bienvenues par mail, à l'accueil de la mairie ou par téléphone. Deux propositions émanent déjà : la clef des champs – le cartable rêveur.

Le mobilier et le matériel connecté

Le nouveau mobilier et notamment les Tableaux Interactifs (TBI) sont maintenant opérationnels. Ces derniers, au nombre de 8, ont été posés et connectés par l'entreprise SB Conception de Diebling retenue après appel d'offres.

Le coût de la fourniture et pose des TBI est de 43 104 € TTC. Les enseignants se sont d'ores et déjà appropriés ce nouveau matériel.

Horaires d'ouverture des deux écoles : vers une harmonisation

Le conseil municipal s'est prononcé unanimement pour une harmonisation des horaires des deux établissements dès le regroupement sur le même site. Cela aura également pour effet, à la demande du conseil d'école du 27 juin 2017, la suppression du ramassage scolaire spécial des enfants scolarisés en maternelle. Le transport scolaire unique sera assuré par Trans Dev par un bus de 59 places qui accueillera les enfants de l'école élémentaire comme les enfants de la maternelle. La priorité a été fixée comme suit par l'assemblée

délibérante après proposition de la commission à la jeunesse et à la vie associative : ceux qui habitent la cité, ceux du village et les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Thédning.

Rentrée scolaire 2018-2019

200 élèves, répartis respectivement à 75 pour l'école maternelle et à 125 pour l'école primaire, ont repris le chemin de l'école pour entamer la nouvelle rentrée scolaire. Un chemin également emprunté par la nouvelle locutrice allemande Johanna Bour, qui interviendra dans les deux écoles. Sa rémunération, prise en charge par la collectivité, est subventionnée par l'Europe au titre d'une convention signée avec le Département de la Moselle « Sesam'Gr » et par la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.



Rentrée scolaire à l'école maternelle.

Ça bouge à Thédning

Réhabilitation de la rue de la Grotte (partie haute jusqu'au Château d'eau)

Après appel d'offres, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise TP Klein pour les travaux de réhabilitation de la partie haute de la rue de la Grotte. Ces travaux d'un coût de 58 181,40 € TTC seront subventionnés par la CAPF de Forbach à hauteur de 12 121 €.

Création de trottoirs au Schlüsselberg

Le conseil municipal va solliciter une seconde fois le Département de la Moselle au titre des amendes de police pour les travaux de construction d'un trottoir au Schlüsselberg. Dès notification de la subvention (normalement courant juillet 2019), les travaux pourront débuter. À noter qu'avec un plafonnement de travaux de 100 000 € HT, la subvention escomptée pourrait avoisiner les 30 000 €. Du fait du report de ces travaux de 2018 à 2019, les travaux de construction des trottoirs de la rue de Folkling prévus initialement en 2019 sont repoussés en 2020.

Certificat d'économie d'énergie : participation de la commune au programme initié par la CAPF de Forbach

La commune de Thédning s'est associée à la CAPF de Forbach dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. À cet effet, deux lots ont été respectivement attribués à l'entreprise Lorelec de Morsbach et Terralec de Forbach. Les investissements prévus dans le cadre de ces certificats et qui concernent essentiellement l'éclairage public seront intégralement pris en charge par la CAPF de Forbach. Au niveau des travaux, la mise en place de dispositifs d'abaissement et de réduction de l'éclairage public ainsi que l'installation d'horloges astronomiques télégérées sont prévues. Le montant des travaux pour la société Lorelec est de 13 566 € et pour la société Terralec de 11 655 €.

Réhabilitation de la maison communale place Foegel

C'est le maître d'œuvre Lorraine Bati Concept de Morhange



qui se chargera de la mission de maîtrise d'œuvre et du permis de construire de la maison communale occupée précédemment par Marcel Arnold. Les travaux estimés à 34 485 € seront intégralement pris en charge par le service des domaines dans le cadre de la succession de M. Arnold. La mission est quant à elle estimée à 2 250 € TTC.

Urbanisme : révision allégée et modification au programme

S'agissant de la révision allégée, le conseil municipal a délibéré le 3 octobre dernier sur la mise en œuvre de la seconde révision du PLU (plan local d'urbanisme). Celle-ci avait déjà fait l'objet d'une précédente délibération non approuvée par le contrôle de légalité. Elle concerne la création d'une zone 1AUA derrière l'atelier communal afin de permettre à la ville d'y construire un appentis destiné à abriter certains matériaux. L'autre changement concerne la suppression d'une erreur dans le règlement de la zone 1AU (partie relative caractère de la zone). S'agissant de la modification, c'est un arrêté municipal qui engage sa mise en œuvre. Elle concerne la modification de la zone UB (partie de l'Intermarché) pour la classer en zone « Ux » du plan local d'urbanisme. Cette modification permettra à un éventuel repreneur de l'ancienne surface commerciale de dépasser la surface de 999 m² prévue en zone UB en cas de démolition.

Tous les éléments graphiques et documents peuvent être consultés sur le site Internet de la commune de Thédning en vous connectant à l'adresse : www.theding.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Déclaration préalable de travaux de moins de 20 m²



© drimafilm - Fotolia

Vous voulez construire un garage de moins de 20 m², clôturer un terrain ou construire un abri de jardin ou une pergola ? Il faudra vous rendre sur le site Internet www.service-public.fr afin de télécharger la demande. Il vous est possible de remplir la demande directement sur le site et de l'imprimer après. Le site Internet sera mis à jour et précisera les sites à consulter.

MANIFESTATIONS

Concours maisons fleuries 2018 et concours régional

C'est avec la commune de Cocheren que le jury des maisons fleuries de Thédning a sillonné le village. Le classement a d'ores et déjà été établi. Le résultat sera connu le jour des vœux du maire. À noter que la commune va participer au concours régional des communes fleuries.



COMMÉMORATION

La cérémonie du 11 novembre



Nettoyage d'automne



Une fois de plus, ils furent nombreux à se mobiliser pour le nettoyage d'automne. Tous se sont donné rendez-vous à l'atelier municipal où ils ont été équipés de gants, sachets et tabliers pour sillonner les rues du village, le quartier Allmend, la Cité de Thédling et la forêt. À l'issue de cette matinée, c'est autour d'un barbecue que les volontaires se sont retrouvés.

INFO

Incivilités et dépôts sauvages

Les dépôts sauvages, de pneus ou d'objets encombrants se poursuivent. C'est le constat que la municipalité a pu faire. À ce propos, nous vous rappelons que la commune a mis en place un service de ramassage des objets encombrants et végétaux (hormis de juin à août). Pour en bénéficier, il faut au préalable s'inscrire en mairie. Ce service est gratuit à raison d'un camion par semestre. Le second est facturé 52 €. Rappelons que c'est le service technique de la commune qui estimera le jour de l'enlèvement si un second ramassage est nécessaire. S'agissant des pneus, ce service est gracieusement mis à disposition par la CAPF de Forbach. Ce service permet à chaque administré muni de la carte Sydeme habitant l'une des 21 communes de la CAPF de déposer tous les premiers mercredis du mois de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 17h30 sur le parking de la communauté d'agglomération de Forbach, 110 rue

des Moulins au maximum 4 pneus. Les autres pneus (maximum 4, sans jantes) peuvent être repris moyennant le paiement de 2,50 € par pneu.



Les saisonniers de l'année 2018

Cette année, la commune de Thédning a recruté 14 jeunes saisonniers pour épauler le service technique dirigé par le chef de service par intérim Philippe Thiel, agent de maîtrise. La première session a débuté le 16 juillet pour 5 jours. La seconde a, quant à elle, débuté le 20 août pour la même durée. Leurs tâches furent une fois de plus multiples. Quand un groupe s'affairait à poncer et peindre l'abri à vélos de l'école maternelle, d'autres procédaient au nettoyage des allées du cimetière, du ponçage et de la peinture de la porte de chaufferie de l'église et de celle du foyer ou à la remise en état des allées du lotissement.



SERVICE TECHNIQUE

La commune mise sur l'apprentissage

C'est au mois d'août que Kévin Klöckner, 28 ans a pris son premier poste au service technique. C'est la signature d'une convention tripartite entre la commune de Thédning, l'EPEFPA et le SAMSAH Envol Lorraine qui a permis la mise en œuvre d'une action d'accompagnement socio-pédagogique dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Ce dernier prendra fin en juillet 2020. Tout au long de son apprentissage, Kévin Klöckner suivra des formations au CFA lycée agricole de Courcelles-Chaussy.

137 convives présents

137 convives ont répondu présent au repas de aînés organisé par la commune. C'est le foyer socioculturel qui a prêté, une fois de plus, son cadre pour cette manifestation annuelle. Au menu : brochette de sole aux Saint-Jacques - torsade de fettuccine aux petits légumes- sauce crémeuse

au pesto rouge - magret de canard farci périgourdine - légumes – pommes poires - assiette de fromages avec sa salade verte et assiette gourmande suivi de son café. Tous se sont régalés et se sont d'ores et déjà donné rendez-vous en octobre 2019.



ÉQUIPEMENT

Un nouvel utilitaire pour le service technique

Le nouvel utilitaire, modèle Kangoo Express essence, a été livré par le garage Adam de Thédning fin juillet au service technique. Il vient remplacer l'ancien véhicule modèle Berlingo repris par le concessionnaire. Le prix, qui inclut la reprise de l'ancien véhicule au prix de 1 200 €, a coûté 13 327,36 € TTC.



L'école maternelle, site du départ pour la 16^e édition



Le raid Riv'Action, dont le départ fut donné à l'école maternelle le 7 octobre dernier, a remporté un vif succès au regard du nombre de participants comptabilisés. En effet, ils furent 478 binômes, soit 956 participants, à s'élancer pour réaliser de nombreuses épreuves sportives. Il est vrai qu'avec le VTT, le canoë et la course à pied, il fallait à la fois une bonne préparation physique ainsi qu'un moral d'acier pour terminer l'ensemble des épreuves sous les meilleurs auspices. Sous un soleil resplendissant, le raid Riv'Action se déroulait avec l'aide précieuse de plus de 100 bénévoles, pour aider les 956 participants à terminer leur parcours sans trop de casse. C'est par vagues de 50 que les départs ont été donnés par le maire, Jean-Paul Hilpert, les derniers binômes ayant entamés leur départ vers 11h30. Les vétérans ont rejoint la rue des Champs pour rejoindre la commune de

Cocheren avec un bon dénivelé, ils ont ensuite traversé une dizaine de communes pour rejoindre la commune de Puttelange-aux-Lacs en courant avant de rejoindre l'étang de Diefenbach pour l'épreuve de canoë. Si cette année l'épreuve de canoë a exclu les rives de la Sarre et de la Blies, c'est sur une eau passive qu'ils se sont dépassés physiquement. Encore bravo aux nombreux sportifs ainsi qu'à l'association Riv'Action dont le nombre de participants a été battu cette année. Si dans les participants, on notait la présence de plusieurs nationalités (allemands, belges, luxembourgeois), plusieurs binômes de Thédning ont également participé et, pour certains, ont brillé par leur classement. Mathieu Ditsch et Robin Karleskind ont fini 1^{er} en un temps de 2h41 et 52 secondes. Le résultat du classement pour les participants de Thédning est le suivant : 79^e pour le binôme Kieffer/Gaspari, 92^e pour Robert Johann, 140^e pour Bernard Hen, 177^e pour le binôme Miceli/Miceli et 272^e pour Audrey Hager.

Sarre Moselle Riv'Action

L'association Riv'Action, c'est un noyau dur de 10 personnes. Le jour de l'évènement, 100 bénévoles ont participé à la bonne gestion tout au long du parcours. N'oublions pas la collaboration de la Ville de Thédning ainsi que ses services municipaux élus, administratifs et techniques qui ont œuvré à la bonne marche de cet évènement.



Visite de Saint-Nicolas dans les écoles

La visite dans les écoles s'est faite le 6 décembre dernier.





Ses activités tout au long de l'année

Tout au long de l'année, les enfants se sont investis dans les divers ateliers proposés par l'ASBH au périscolaire de Thédning. Au programme 2018 : théâtre, jardin pédagogique, activité nature, jeux sportifs, jeux intérieurs/extérieurs, sortie culturelle et ludique (marché de Noël, contes, cinéma...).



CCAS

Brioche de l'amitié

La vente des brioches de l'amitié a rapporté en 2018 la somme de 548,10 €. Cette somme a été versée à l'AFAIE de Moselle Est. Le centre communal d'action sociale remercie les nombreux donateurs et bénévoles.



Entre visites et travaux d'aménagement

Visite de l'église Sainte-Marguerite : c'était le 11 août et 10 novembre dernier

34, c'est le nombre de personnes qui ont visité l'église Sainte-Marguerite au cours de ces quatre derniers mois. Dans le premier groupe initié par l'Office du Tourisme de Forbach, cette visite a été réalisée le 11 août dernier pour 19 personnes. Pour le second groupe où l'on a comptabilisé 15 personnes, cette visite fut initiée par la Société d'Histoire de Sarreguemines. L'auditoire de passionnés d'histoire a également pu découvrir les 13 toiles classées au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 12 janvier 2011.



La croix située sur le clocher de l'église : un timing respecté

Ça y est, la croix située sur le clocher est désormais réparée. Le planning a été respecté, retour sur les travaux et le pilotage assuré par François Saling.

Tout s'est passé le 17 décembre 2017. Une forte tempête a eu raison de la croix située sur le clocher, la pliant à une partie sensible. Du côté de la municipalité, les procédures sont lancées pour les déclarations et l'expertise. Ainsi, après le passage de l'expert le 23 janvier 2018, l'établissement des devis de plusieurs entreprises (pour la mise en place d'un échafaudage autour de l'édifice ou l'appel à une grue spécifique), puis l'accord de l'expert sur la solution et le planning des travaux, 9 mois



sont passés. Le temps aidant, c'est le 24 septembre 2018 que l'entreprise Altibat de Marly est intervenue. À l'aide d'une grue de 80 tonnes et d'une nacelle d'une hauteur de 33 mètres, deux agents ont déposé la croix. Celle-ci a été prise en charge par l'entreprise KM Fermetures d'Ebring. Le temps de la consolidation de la croix sur celle de 1999, l'entreprise Altibat s'est affairée à réhabiliter le clocher ainsi que la toiture ou une dizaine de tuiles en ardoise manquaient ou étaient détériorées. À l'issue des travaux, c'est une grue de 100 tonnes qui a servi à la pose de la croix, qui a été ensuite scellée. La compagnie d'assurances a pris en charge la dépose ainsi que la consolidation et la repose de la croix pour un montant de 12 312 € TTC. Restait à charge de la commune, la réhabilitation du clocher et le remplacement des tuiles défectueuses ou manquantes.

Une croix installée sur le parvis de l'église

Le Conseil de Fabrique de l'église a financé la réalisation, par Michel Grimmer, natif de Thédning, de la croix qui trône depuis peu sur le parvis de l'église. En inox brossé et d'une hauteur de près de 5 mètres pour une largeur de 1,20 mètre, elle pèse plus de 100 kg. Elle a été installée à cet endroit en souvenir de l'ancien

cimetière. Cette œuvre d'art fait parfaitement le lien entre le passé et le futur et donne en tout cas un cachet supplémentaire à l'église Sainte-Marguerite.

Sainte-Marguerite, la patronne de l'église, change de place

La statue en bois de Sainte-Marguerite, patronne de l'église de Thédning, qui trônait à l'époque dans la niche extérieure située à l'entrée principale a trouvé, depuis sa restauration, un nouvel emplacement à l'intérieur de l'édifice culturel. Depuis la restauration de la façade principale en 2016, c'est une statue en grès qui remplace l'ancienne statue. Le choix de Sainte-Marguerite comme patronne de l'église de Thédning, s'explique, selon la petite histoire, de l'existence, à l'époque au lieu-dit Sitterswies, d'une chapelle portant le même nom et servant au culte des habitants de la commune et de ses environs. D'où le nom de baptême de la nouvelle église qui s'érigea au centre du village entre 1764 et 1766.



SOCIÉTÉ DES PENSIONNÉS DE THÉDING

Déjà 83 ans d'existence

La commune de Thédning compte de nombreuses associations. La société des pensionnés en fait partie. Cette association existante depuis plus de 80 ans compte plus d'une centaine de membres. Outre son assemblée générale annuelle prévue au cours de la première quinzaine du mois de janvier, elle organise non seulement des sorties d'un jour (marchés de Noël en Alsace, sortie « Asperges » etc.), mais également des voyages sur 5 à 6 jours (voyages dans les Dolomites en Italie, au Tyrol...). Le traditionnel banquet de la Sainte-Barbe a lieu le premier dimanche du mois de décembre. Cette association est ouverte aux personnes de tous âges. La cotisation annuelle est fixée à 15 € par personne.



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la présidente, Pierrette Barthel, au 03 87 89 57 70 ou le trésorier André Flaussé au 03 87 90 83 78 ou la secrétaire Marianne Meyer au 03 87 89 49 03.

Noces d'or



Les époux Zaboub, Berrabah et Fatima. Ils se sont mariés le 20 juillet 1968 à Tlemcem (Algérie).



Les époux Menaia, Tahar et Khadra. Ils se sont mariés le 14 août 1968 à Bening-lès-Saint-Avoid.



Les époux Fourquet, Serge et Martine. Ils se sont mariés le 10 octobre 1968 à Merlebach.

Naissances

- 20 juillet Gianni, fils de Anthony Cartolano et Julia Carrozza
- 10 août Ylies, fils de Sammy Kehli et Nassima Belabdi
- 18 octobre Théo, fils de Gilles Zimmer et Christelle Nasse
- 16 décembre Roberto, fils de Giuseppe Palma et Laetitia Cammarata

Mariages

- 7 juillet Stéphane Corinto et Carole Dostert
- 11 août Jérôme Birkholz et Frédérique Dziki
- 8 septembre Stéphane Rossello et Virginie Schapman
- 13 octobre Vincent Zambito-Marsala et Ifrika Nechadi

Décès

- 28 juin Nicolas Robert Vigneron
- 12 juillet Pierre Christophe Joseph Marchal
- 17 juillet Marie Jeanne Walter veuve Muller
- 1^{er} août Jean-Claude Metzinger
- 25 août René Burger
- 6 septembre Maria Addolorata Cartolano veuve Scrivo
- 5 novembre Cécile Anne Wagner épouse Nowakowski
- 19 novembre Jean-Paul Michel Gomboc
- 19 décembre Giovanni La Leggia

Éric Weigert a soufflé ses 96 bougies



Monsieur Éric Weigert, doyen de la commune, né 16 septembre 1922, a fêté ses 96 ans à son domicile rue de Puttelange à Thédning. Il a également profité cette même année 2018 pour fêter avec son épouse Hélène leurs noces de palissandre. De leur mariage le 14 octobre 1953 c'est-à-dire 65 ans de vie commune, naquirent 4 enfants Freddy, Éliane, Blandine et Marie-Yvonne. Ils ont 11 petits enfants et 5 arrière-petits-enfants Faustine, Virgile, Céleste, Wyatt et Maël.



INFO

Recensement de la population

DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

Connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. Telle sera la mission de l'agent coordonnateur Élisabeth Paris, chargée des ressources humaines au sein de la commune, et des 6 agents recenseurs recrutés par la mairie : Hélène Acquaviva, Chantal Jedar, Marie-Madeleine Payer, Fabienne Koenig, Simon Lussac et Robert Lesniac. Munis d'une carte officielle, ils iront à la rencontre des habitants du 17 janvier au 16 février prochain. Du recensement découle la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou encore la mise en œuvre des projets pour la population : installation de commerces, construction de logements, développement des moyens de transport... En clair, ajuster l'action publique aux besoins des

populations. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe ! En 2019, les Thédningeois ont l'opportunité de se faire recenser de deux façons. Première possibilité, de manière classique sur document papier en remplissant lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur remettra lors de son passage. Document que les habitants pourront lui rendre lors d'un autre rendez-vous ou les envoyer en mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Seconde possibilité, par voie dématérialisée. L'agent recenseur vous remettra alors la notice sur laquelle figure vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Pour ce faire, rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et accéder au questionnaire en ligne. Le résultat ne sera connu qu'en 2021 voire 2022

La facturation des ordures ménagères

La communauté d'agglomération de Forbach a lancé depuis plusieurs années le débat sur la tarification des ordures ménagères. Pour la plupart, la taxe appliquée sur la valeur locative des logements est non seulement injuste, mais aussi inefficace pour inciter à mieux trier et moins produire de déchets. Tous les élus sont d'accord pour tenir compte des quantités de déchets produits, suivant le principe du pollueur-payeur. Partant de cet accord, les élus ont décidé que la mesure de la quantité produite sera basée sur le poids. Les bacs ont été pucés, et les camions de collecte sont équipés de la pesée embarquée.

Quel mode de facturation choisir ?

Taxe incitative avec part fixe basée sur la valeur locative + part variable basée sur le poids des ordures ménagères ou redevance d'ordures ménagères avec une part fixe correspondant aux charges incompressibles + part variable basée sur le poids des ordures ménagères.

Les différentes études ont montré que la part fixe devrait être de l'ordre de 75 % et la part variable de l'ordre de 25 %. À première vue, la deuxième formule paraissait la plus intéressante. Mais dès les premières simulations, il apparaît que 90 % des foyers payeraient davantage qu'auparavant. En effet, avec la taxe, les professionnels payent tous, même s'ils n'utilisent pas le service. Cela représente 2 M€ sur un total de 10,5 M€. Avec la redevance, pour obtenir la même recette, cette somme doit être répartie sur l'ensemble des usagers. De plus, une personne seule aurait payé entre 200 et 250 € de part fixe et environ 30 € de part

variable, suivant les moyennes connues, avec un prix de 0,17 centime/kg (la production moyenne de déchets en multiflux est estimée à 190 kg/pers). Chacune des deux solutions comporte des inconvénients, et proposer une solution plus juste ne signifie pas forcément une solution moins chère.

Un contexte peu favorable

Ce qui complique encore les choix, c'est que le coût de traitement des ordures ménagères est moins compensé par les recettes escomptées de valorisation. De plus, l'examen des indicateurs de qualité ci-dessous permettent de constater qu'il y a encore des pistes d'amélioration.

Refus de tri des sacs orange :

18,4 kg/hab, soit 30% du flux collecté (mauvais tri)

Constat dans les sacs bleus :

42 % de résiduels (bon tri), 38 % de biodéchets (mauvais tri), 14 % de recyclables (mauvais tri), 6 % devraient aller en déchèterie (mauvais tri). Ce qui correspond à une perte de recettes de plus de 420 000 €. Sur 40 982 possesseurs de Sydempass, 51,21 % ne passent jamais en déchèterie. Devant la complexité du choix, les élus de la communauté d'agglomération viennent de décider de poursuivre les simulations pour bien appréhender tous les cas de figure. 2019 sera une année test avec l'envoi d'une facture à blanc, de manière à prendre en compte les erreurs possibles suite à la mise à jour des fichiers. Tous ceux qui le souhaiteront pourront s'équiper d'une serrure, à demander à la communauté d'agglomération. La nouvelle facturation interviendra en 2020.

LA FIBRE OPTIQUE

La fibre à l'horizon du printemps 2019

Les Thédingeois s'impatientent. Quand Fibragglo équiperait-il Thédin ? Apparemment, la régie communautaire a connu des soucis en matière d'approvisionnement de fibre optique. Les délais de livraison sont passés de deux mois environ à plus de six mois. Résultat : la commune de Thédin, qui devait être câblée l'automne dernier doit attendre la fin du printemps 2019. À titre d'information, voici

les derniers tarifs proposés par Fibragglo : SATU : TV base (hors bouquet) : 18 €/mois ; DUA : TV base + Internet 100 Mega : 29,99 €/mois ; TIGA : TV base + Internet 100 Mega + Téléphonie : 45 €/mois ; DEBI : Internet uniquement : 26 €/mois.

Pour tous renseignements, des réunions publiques seront organisées pour répondre à toutes les questions que la population se pose.

L'AGENDA

Janvier

25 janvier – Vœux du maire au foyer à 18h30.

Février

Du 18 au 22 février – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

Mars



Du 9 au 10 mars – Tournois de Scrabble au foyer organisés par le Club de Scrabble.

10 mars – Fête des familles organisée par « Amitié au fil des ans ».

13 mars – Carnaval des enfants au foyer socioculturel organisé par « Les P'tits Bouts ».

23 mars – Nettoyage de printemps

Avril

5 avril – Assemblée générale au foyer organisée par CCM.

Du 15 au 19 avril – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

20 avril – Chasse aux œufs à l'écurie organisée par G@lop Thédینگ.

27 avril – Soirée Années 80 au foyer organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thédینگ.

28 avril – Marché du printemps organisé par Le Chardon.

Mai



1^{er} mai – Concours officiel de pétanque organisé par La Boule Thédینگoise.

Du 4 au 5 mai – Festival de Scrabble en duplex Internet intégral avec le festival des Ardennes au foyer organisé par le Club de Scrabble.

Juin



16 juin – Vide-greniers organisé par ARUBH.

21 juin – Fêtes scolaires des deux écoles organisées par Les P'tits Bouts.

22 juin – Fête de la musique organisée par Le Chardon.

Juillet

7 juillet – Fête à la Maison de quartier organisée par « Amitié au fil des ans ».

Du 15 juillet au 9 août – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

Du 27 au 28 juillet – Semi-rapide semi-nocturne au foyer et Alti-Bihn organisés par le Club de Scrabble.

SACS DE TRI SÉLECTIF

Dates des redotations 2019

- Alti-Bihn le 8 juillet de 8h30 à 18h30

- Maison de quartier le 10 juillet de 9 heures à 13 heures

La commune a ouvert un cahier de doléances dans le cadre du grand débat national.